

Pays de la Loire: Le SNCA-CGT interpelle les élus locaux

Le 9 mars dernier le SNCA-CGT des Pays de la Loire a rencontré la députée de Loire Atlantique Sophie ERRANTE.



Les menaces de rationalisation des services du réseau des chambres de métiers comme par exemple la mutualisation des services CFE-RM, la réforme de l'apprentissage, le blocage du point d'indice, les dégradations des conditions de travail et le non-respect des règles statutaires ont été les principaux thèmes discutés lors de la rencontre du 9 mars 2018 entre les représentants du SNCA-CGT des Pays de la Loire et Sophie ERRANTE députée de la X^{ème} circonscription de Loire Atlantique et membre de la Commission des Finances.

Le 9 février dernier, sous l'égide de trois ministères (Travail, Education Nationale, Enseignement Supérieur, recherche et innovation), le chef du gouvernement, Edouard Philippe présentait, via un dossier de Presse, son projet de transformation de l'Apprentissage.

Avant le travail dans les Commissions parlementaires et le débat à l'Assemblée Nationale, la section syndicale du SNCA-CGT CMAR Pays de la Loire a pris l'initiative de rencontrer Sophie ERRANTE. L'occasion pour nos représentants, Patrick DOSSEUL et François THOMAS d'échanger sur ce projet de loi et d'une manière plus générale de porter au plus haut niveau national nos craintes sur la pérennité de l'emploi des salariés des Chambres de Métiers et de l'Artisanat.

Pendant plus d'une heure, Mme Errante a pris le temps de nous écouter, a pris note de nos craintes et a souvent partagé notre vision de l'apprentissage. Bien évidemment, tant que la loi n'est pas discutée au sein des commissions, la parlementaire ne peut apporter de réponses précises à nos questions.

Mais, selon ses propres dires, ces rencontres préalables permettent aux parlementaires de recenser et d'évaluer les éventuelles conséquences perverses des futures lois et de les anticiper ?

Première d'entre elles, **les intentions de suppressions du SPI ou la fusion des services des Centres Formalités Entreprise et Répertoires de Métiers (CFE-RM)** avec ceux de la CCI entraînant à coup sûr une compression des personnels (voir notre article sur la loi PACTE)

Également inquiétante, **la transformation des CFA en personnalités morales** qui aurait pour conséquence de modifier le cadre juridique et fiscal de nos établissements.

Autre source d'inquiétude à nos yeux, **la volonté du gouvernement de confier aux branches professionnelles la politique d'alternance.**

Quant aux **non-respect statutaire de certaines règles à la chambre de métiers et de l'artisanat de région des Pays de la Loire...** Mme ERRANTE a été particulièrement surprise de la position prise par la Direction de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Région des Pays de la Loire et nous invite à l'interpeller par écrit pour porter au plus haut niveau ce point de désaccord entre notre organisation syndicale et la Direction de la CMAR.

Lire ici: Newsletter SNCA-CGT pays de la Loire , l'intégralité du contenu de cette entrevue , accompagnée du premier bilan annuel des élus SNCA-CGT à la commission paritaire locale des Pays de la Loire.